

Mouvement syndical international

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **3 (1911)**

Heft 1

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Par la transformation de la société, par l'évolution et les révolutions sociales naissent de nouvelles revendications morales. Il n'y a rien dans ce monde qui reste éternellement invariable.

Les travailleurs sont les piliers d'une société nouvelle, résultat final de l'ensemble des faits historiques du présent et du passé. A cette nouvelle société correspond l'honneur ouvrier, l'honneur de l'homme éduqué socialement, qui doit pénétrer dans l'esprit et dans le sang de chacun de nous.
(Traduit du „ Fachgenosse “.)



Mouvement syndical international.

Italie.

Les Bourses du Travail.

Depuis 1907 les Bourses du Travail ont pris une extension considérable. Le nombre des sections affiliées a augmenté de 37 % et celui des membres y adhérent de 83 %.

Des 92 bourses du travail, 43 font partie de la « Confederazione del lavoro », 9 sont affiliées au « Comitato nazionale di resistenza », tout le reste est autonome. Cependant, toute liberté est laissée aux sections de s'affilier où bon leur semble. 39 bourses du travail entretiennent chacune un bureau de placement; 65 ont introduit l'assistance judiciaire pour les membres; 35 ont engagé des médecins, 19 possèdent des écoles spéciales et 44 des bibliothèques.

Voici encore ce que nous apprend la statistique à leur sujet.

En ne retenant que les chiffres concernant les plus grandes d'entre elles nous obtenons :

Bourses du travail de	Nombre des membres	Recettes	Dépenses
Reggio	45,707	30,000	29,780
Ferrara	44,126	31,000	31,319
Milano	33,539	56,000	52,149
Parma	28,719	11,500	—
Torino	26,835	21,000	21,133
Genova	23,251	15,000	—
Bologna	23,331	32,000	29,000

La cotisation versée à la bourse du travail varie entre 30 ct. et 6 fr. par membre et par année; en moyenne elle est de 50 à 60 ct. Elle était de 1 franc dans dix bourses du travail, de fr. 1.20 dans 7, de fr. 1.50 dans 3, de fr. 3.60 dans 3 autres bourses. En outre, les bourses du travail possèdent, en tout environ 80 journaux socialistes, dont la plupart paraît une fois par semaine. En 1905, presque toutes ont introduit le paiement de secours en cas de chômage et ceci avec le concours de la « Società Umanitaria » à Milan.

A la suite, on trouvera quelques renseignements sur la répartition des organisations dans les différents départements, d'après la profession, le genre d'organisation, etc. Pour établir exactement le nombre des membres des organisations ouvrières en Italie, on sera d'abord fort embarrassé par la grande diversité des groupements existants, qui permettent aux ouvriers d'être organisés très différemment. Ce fait rend cette tâche très difficile et empêche de juger assez clairement le développement et la force de l'organisation ouvrière italienne en général. D'abord il y a des ouvriers ne faisant partie que de leur fédération de métier ou d'industrie, ensuite il y en a qui sont exclusivement membres des bourses du travail, d'autres sont seulement membres de l'organisation locale de leur métier, non affiliée à la fédération centrale ni aux bourses du

Tab. I. Département	1908			1907		1908			
	Bourses du travail	Sections	Membres	Recettes	Dépenses	Bourses situées dans les bâtiments communaux	Bourses subventionnées par l'Etat	Montant de la subvention	
								de l'Etat	autres subventions
				Fr.	Fr.			Fr.	Fr.
Piemonte . . .	14	313	50,605	42,189	41,131	1	4	2,900	2500
Liguria . . .	6	170	34,856	38,262	35,631	1	2	4,000	—
Lombardia . . .	13	662	82,255	102,034	94,727	7	7	32,250	1265
Veneto . . .	6	127	20,069	12,203	12,099	3	—	—	500
Emilia . . .	14	1429	210,173	139,735	129,935	9	6	8,100	2900
Toscana . . .	15	389	33,772	25,287	23,582	4	3	2,800	100
Marche . . .	2	31	3,203	2,942	2,942	2	1	1,000	300
Umbria . . .	2	44	5,520	4,385	3,184	1	—	—	—
Lazio . . .	2	126	13,392	8,917	4,820	1	—	—	—
Abruzzi . . .	1	10	559	—	—	—	—	—	—
Campania . . .	7	119	21,238	16,833	16,018	1	—	—	—
Puglie . . .	4	104	22,986	16,375	16,240	1	2	2,300	100
Basilicata . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Calabria . . .	2	26	1,355	1,638	2,567	—	—	—	—
Sicilia . . .	3	234	52,755	20,710	18,048	2	1	6,000	650
Sardegna . . .	1	15	2,306	2,000	2,000	—	1	2,000	—
Total	92	3799	558,044	433,510	403,221	33	27	61,350	8315

travail. Enfin il y a, en Italie, des ouvriers faisant en même temps partie des deux derniers genres d'organisations. Par conséquent, si on voulait se baser sur les chiffres du tableau pour juger la force de l'organisation ouvrière en général, on n'obtiendrait pas un résultat conforme à la réalité; cependant les chiffres démontrent bien les forces particulières de chaque organisation. Nous

prions les lecteurs de tenir compte de cette observation en étudiant les tableaux qui suivent, car les mêmes ouvriers y sont souvent comptés deux fois. Envisageons en première ligne le développement des organisations des ouvriers de l'industrie dans les différents départements. Pour trois bourses du travail les chiffres manquent. Cependant cela ne changerait pas grand'chose au résultat de l'en-

semble. Les indications données par les bourses du travail au sujet du nombre de leurs membres sont très exactes, tandis que celles des fédérations sont quelquefois basées sur le tirage du journal.

Développement des organisations des ouvriers de l'industrie

Tab. II. Département	Nombre des syndicats			Nombre des membres		
	affiliés aux bourses du travail	affiliés aux fédérations de métier	syndicats autonomes	affiliés aux bourses du travail	affiliés aux fédérations de métier	syndicats autonomes
Piemonte . . .	277	274	20	47,091	43,004	5,177
Liguria . . .	163	50	11	34,517	9,523	815
Lombardia . . .	572	344	97	63,378	47,402	31,563
Veneto . . .	102	87	21	12,664	11,304	2,442
Emilia . . .	730	265	53	65,193	26,855	4,394
Toscana . . .	390	138	29	31,683	16,545	2,777
Marche . . .	29	28	21	2,703	4,133	1,064
Umbria . . .	36	19	10	4,445	2,502	415
Lazio . . .	80	31	2	8,982	9,092	115
Abruzzi . . .	12	8	2	644	1,855	85
Campania . . .	115	38	6	23,282	7,958	2,188
Puglie . . .	86	11	3	14,024	2,800	4,514
Basilicata . . .	—	—	—	—	—	—
Calabria . . .	24	3	1	1,095	296	513
Sicilia . . .	183	13	25	39,860	3,080	10,871
Sardegna . . .	15	15	8	2,306	1,388	1,267
Total	2814	1324	339	356,867	187,737	68,200

Dans le tableau II, les organisations sont classées d'après le genre d'organisation centrale dont elles font partie, ainsi que d'après leur force numérique. Les chiffres des ouvriers occupés sont tirés d'une statistique faite au commencement de l'année 1908. Nous avons donc affaire à une comparaison assez exacte. Par contre, il y manque les chiffres concernant le nombre des ouvriers occupés, à la navigation, aux ports de mer, les ouvriers des chemins de fer et des tramways, ainsi que ceux des ouvriers des communes, cela nous met dans l'impossibilité de faire une comparaison plus étendue sur les proportions entre ouvriers organisés et non organisés. Malgré cela, les chiffres concernant les différents groupements de métier nous paraissent très intéressants. La séparation par métier s'imposait absolument pour mieux pouvoir juger l'ensemble. Nous avons aussi réuni les chiffres des ouvriers occupés dans les différentes branches de l'industrie verrière. En comparaison des résultats de la statistique de 1901, nous constatons dans presque toutes les industries une augmentation considérable du nombre des ouvriers occupés. Ce fait nous permet de prévoir qu'avec le temps l'Italie deviendra, de plus en plus, malgré tout les obstacles, un pays industriel, ce qui fera peu à peu arrêter l'émigration actuelle des ouvriers. Le grand nombre des groupements autonomes et surtout la proportion exorbitante des ouvriers organisés ne faisant pas partie des fédérations centrales ni des bourses du travail est presque incompréhensible. Mais aussi longtemps que cette situation n'aura pas changé et aussi longtemps que les organisations autonomes n'entrent pas dans leurs fédérations centrales respectives, et que les ouvriers organisés en dehors de celles-ci ne peuvent être convaincus de la nécessité de cette dernière forme d'organisation, toute la propagande faite dans le pays ne portera pas les fruits désirés. En considérant le total des ouvriers organisés dans le pays, nous remarquons, en comparaison de l'année précédente, l'augmentation suivante. 1907: 4343 sociétés avec 684,046 membres; 1908: 5575 sociétés avec 934,360 membres; augmentation 1232 sociétés avec 250,314 membres.

En comparant le nombre des ouvriers organisés avec celui des ouvriers occupés dans chaque branche, nous trouvons que ce sont les ouvriers de l'Etat qui détiennent le premier rang avec le 79 % de syndiqués. Suivent les chapeliers avec 60 %, puis les ouvriers des arts graphiques avec 49 % de syndiqués. Si tous les ouvriers syndiqués localement faisaient partie de leurs fédérations de métier ou d'industrie, nous aurions sans doute un meilleur développement et de plus grands progrès à enregistrer. Espérons que les militants des fédérations de métier réussiront bientôt à gagner les éléments récalcitrants, afin de préparer le terrain pour un développement plus sain du mouvement ouvrier en Italie.



La grève des mineurs du Bassin de Liège

Les mineurs du bassin houiller de Liège sont en grève.

Les provocations patronales ont eu pour premier résultat de contraindre les mineurs à l'atroce supplice de la faim et en plein hiver. Elles ont fait jaillir le sang.

Le 4 janvier à Seraing, vers 3 h. 15 de l'après-midi, au moment où le referendum commençait à la Maison du Peuple, une manifestation composée de 200 à 300 grévistes de la rive gauche de la Meuse, ayant à leur tête plusieurs drapeaux rouges, descendait la rue du Molinay.

Subitement une altercation eut lieu entre les deux gendarmes qui les suivaient et les grévistes.

Soudain des coups de feu retentirent.

Ce fut une débandade générale.

Il y avait une femme tuée et trois ouvriers grièvement blessés.

L'arrestation de deux grévistes de Jemappes a été opérée.

On prétend que des coups de feu auraient été tirés aussi du côté des grévistes, mais rien n'est moins certain jusqu'à présent.

Un quart d'heure après cette échauffourée, tout était rentré dans le calme, les grévistes se reformaient en cortège et regagnaient la rive gauche en reportant sur leurs épaules un de leurs compagnons blessés.

Une heure après, le bourgmestre faisait afficher un arrêté interdisant les rassemblements de plus de cinq personnes.

Néanmoins, à la sortie des usines, des centaines et des centaines de curieux commentèrent de diverses façons les événements que nous venons de relater, cependant que le referendum se continuait dans une grande animation à la Maison du Peuple.

Le Referendum à Seraing.

387 syndiqués et 129 non-syndiqués ont pris part au referendum.

173 syndiqués se sont prononcés pour la grève et 210 contre.

Il y avait dans l'urne quatre bulletins blancs et nuls.

D'autre part, 74 non-syndiqués ont voté la grève et 55 l'ont repoussée.

Au total 516 mineurs ont pris part au vote: 247 se sont prononcés pour la grève et 265 contre.

Celle-ci est donc rejetée.

Par contre, dans la plupart des autres corons, la grève a été votée.

A Jemappes, par 219 voix sur 229 votants.

A Flémalle-Grande, par 385 suffrages sur 429 votants.

Ces décisions ont été prises parce que les patrons ne tiennent pas les promesses qu'ils ont faites.

Le Syndicat des mineurs de Montegnée a voté l'exclusion des membres qui ont porté plainte contre le Syndicat.

Ces exclusions ont été votées à l'unanimité des 350 membres présents et 4 abstentions.